

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 140925-22-FIN

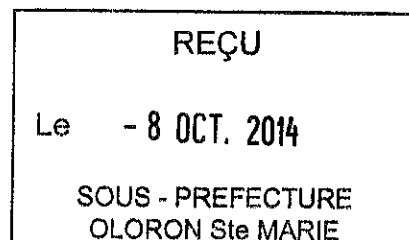
ANNULATION DU FONDS DE CONCOURS A PRECILHON

Mme MIRANDE rappelle que dans sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil Communautaire avait attribué un fonds de concours d'un montant de 10 000 € à la commune de Précilhon, pour la reconstruction du pont de l'Escou emporté lors des intempéries, à valoir sur le fonds de concours pris en charge normalement par la CCPO sur la mandature.

Le Conseil Général ayant décidé de verser à Précilhon une subvention plus conséquente, la commune, par courrier du 8 août dernier, nous a fait savoir qu'elle renonçait à l'aide octroyée par la Communauté de Communes.

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

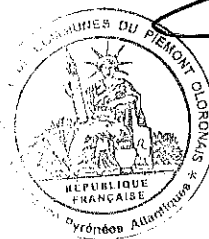
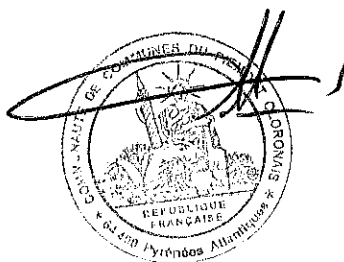


- **PREND ACTE** de l'annulation du fonds de concours à Précilhon

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 8 OCT. 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE